

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ	Montant Euros HT (1)	Montant Euros TTC (2)
<b>HONORAIRES DE BASE</b>		
Selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc... : forfait minimum	1 000.00 €	1 200.00 €
Prix au lot : selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc...	A partir de 125 €	A partir de 150 €
<b>HONORAIRES ANNEXES</b>		
<b>Honoraires pour vacation (pendant les heures ouvrables) – coût horaire</b> (Syndic, collaborateur, secrétariat, suivi de tout contentieux autre que recouvrement, mission particulière hors gestion courante)	75.00 €	90.00 €
<b>Honoraires pour vacation (en dehors des heures ouvrables) – coût horaire</b> (Syndic, collaborateur, secrétariat, suivi de tout contentieux autre que recouvrement, mission particulière hors gestion courante)	112.50 €	135.00 €
<b>Prestations relatives aux réunions &amp; visites supplémentaires</b>		
▪ Assemblée Générale Complémentaire	750.00 €	900.00 €
▪ Réunion supplémentaire avec le Conseil Syndical	Coût horaire	Coût horaire
▪ Visite supplémentaire de la copropriété	Coût horaire	Coût horaire
<b>Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres</b>		
▪ Déplacement sur les lieux	Coût horaire	Coût horaire
▪ Prise de mesures conservatoires	Coût horaire	Coût horaire
▪ Assistance aux mesures d'expertise	Coût horaire	Coût horaire
▪ Suivi du dossier auprès de l'assureur	Coût horaire	Coût horaire
<b>Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement)</b>		
▪ La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec AR	Coût horaire	Coût horaire
▪ La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier ou l'assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités de gestion des sinistres)	200.00 €	240.00 €
▪ Le suivi du dossier transmis à l'avocat	Coût horaire	Coût horaire
<b>Gestion des impayés (à la charge du débiteur)</b>		
▪ Mise en demeure par lettre recommandée avec AR	41.66 €	50.00 €
▪ Relance après mise en demeure	41.66 €	50.00 €
▪ Conclusion d'un protocole d'accord sous seing privé	Coût horaire	Coût horaire
▪ Frais de constitution d'hypothèque	100.00 €	120.00 €
▪ Frais de mainlevée d'hypothèque	100.00 €	120.00 €
▪ Dépôt d'une requête en injonction de payer	Coût horaire	Coût horaire
▪ La constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice ou à l'assureur protection juridique	200.00 €	240.00 €
▪ Suivi du dossier transmis à l'avocat	Coût horaire	Coût horaire
<b>Mutation</b>		
▪ Établissement de l'état daté	316.67 €	380.00 €
▪ Opposition sur mutation hors coût de l'acte	125.00 €	150.00 €
<b>Autres prestations</b>		
▪ Diligences liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	Coût horaire	Coût horaire
▪ Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvé(s) ou non réparti(s) en cas de changement de syndic	Coût horaire	Coût horaire
▪ Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure	Coût horaire	Coût horaire
▪ Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat	Coût horaire	Coût horaire
▪ Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	Coût horaire	Coût horaire
▪ Immatriculation initiale du syndicat	Coût horaire	Coût horaire
▪ Convocation et tenue d'une Assemblée Générale supplémentaire hors frais postaux à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires pour des questions concernant leurs droits ou obligations	750.00 €	900.00 €
▪ Modification règlement de copropriété et de l'état descriptif de division	Coût horaire avec minimum de : 350.00 €	Coût horaire avec minimum de : 420.00 €
▪ Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	Coût horaire	Coût horaire
▪ Frais d'affranchissements postaux	Aux frais réels	Aux frais réels